

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE
à Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS:
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES, 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :
Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).
Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 12 Août 1868.

Nos Ateliers étant fermés le jour de l'Assomption, le Journal du Lot ne paraîtra pas samedi prochain.

BOURSE DE PARIS.

| | R ^{te} 3 p. 0/0 | 4 1/2 p. 0/0 |
|-----------------|--------------------------|--------------|
| Du 10 août..... | 70 20 | 101 90 |
| Du 11..... | 70 05 | 101 60 |
| Du 12..... | 70 2 1/2 | 101 70 |

BULLETIN.

Le journal officiel publie le résumé des travaux du Sénat pendant la session de 1868. Sa durée a été de huit mois et douze jours. Pendant cet espace de temps, le Sénat s'est réuni 34 fois dans ses bureaux et 66 fois en séance générale.

Les bureaux ont eu à examiner une demande d'interpellations, ainsi que plusieurs pétitions proposant des modifications à la Constitution.

Le Sénat a délibéré sur un sénatus-consulte relatif à un échange entre le domaine de la couronne et des particuliers; il a voté 116 fois parmi lesquelles 68 concernent des départements, des communes ou des particuliers, et 48 sont d'intérêt général; enfin il a écarté par la question préalable la demande en autorisation de poursuites formée contre un sénateur.

Les 9 commissions des pétitions ont été saisies de 820 pétitions, auxquelles il faut ajouter les 220 qui forment le reliquat de 1867, pour avoir le total des pétitions soumises au Sénat (1,040). Mais le Sénat n'a pu statuer que sur 694 d'entre elles; 31 ont été écartées par la question préalable; l'ordre du jour a été prononcé sur 570; le dépôt au bureau des renseignements sur 38 et 55 ont été renvoyées à divers ministres.

Parmi les pétitions qui restent à rapporter, 131 sont inscrites au feuilleton, comme étant déjà à l'état de rapport; les autres figureront au rôle général de la session prochaine.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du Août 1868.

JEANNE.

PAR

ANGELO de SORR.

I.

Les scènes intimes que nous allons dire auront pour théâtre un charmant hôtel des Champs-Élysées, nouvellement bâti, et appartenant au jeune comte de Grandschamps.

Il était matin, et deux domestiques faisaient le salon. Leur dialogue nous dispensera sans doute de donner leur portrait.

— Mademoiselle Marianne ? dit le valet.
— Monsieur Plock, répondit la soubrette.
— C'est bizarre, mais je suis ému.
— En effet, ce doit être bizarre.
— Oui, il me semble que ces fleurs m'animent, continua Plock qui, l'arrosant en main, rafraichissait les lauriers-roses de l'antichambre.
— Pauvres fleurs, je doute que vous les payiez de retour !...

La reproduction est interdite.

On écrit de la Canée que l'apaisement se fait peu à peu dans les esprits et que le calme tend à se rétablir. Un des symptômes les plus certains de la fin de l'agitation, c'est que le nombre des familles qui se font rapatrier va tous les jours en augmentant.

Le gouvernement de Trieste vient d'adresser aux habitants de cette ville et du littoral une proclamation à la fois ferme et conciliante. Il déclare qu'il est étranger à toute diversité de classe, de religion et de nationalité; que sa devise à lui c'est l'égalité des droits de tous et la liberté légale. Tout en restant dans la légalité, avec le plus grand respect pour la loi, il a résolu de s'opposer de tout son pouvoir aux tentatives de ceux qui troubleraient la tranquillité publique. L'ordre est d'ailleurs parfaitement rétabli à Trieste.

En déclinant la responsabilité du rapport de l'état-major prussien sur la guerre de 1866, M. de Bismark espérait calmer les susceptibilités de l'Italie, de même qu'en désavouant la note Usedom il pensait prévenir le mécontentement de l'opinion en Autriche. Précaution inutile. Le mécontentement reste grand en Italie et en Autriche. On est même irrité à Berlin. Les officiers supérieurs de l'état-major, écrit-on de cette ville, se sentent blessés du désaveu infligé à leur rapport. La lettre ajoute que M. de Molke, qui a activement coopéré à la préparation de ce travail, aurait résolu de présenter sa démission s'il ne lui était pas donné une éclatante satisfaction.

Les nouvelles d'Haïti sont du 11 juillet. Salnave s'est proclamé empereur et il fortifie la capitale. Il a publié un décret ordonnant à tous ceux qui se sont réfugiés dans les consulats de partir dans les trois jours.

Le prince Alexandre Karageorgewitch a été arrêté à Pesth, le 8 août, en vertu d'un mandat judiciaire, par le chef de la police municipale.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

New-York, 30 juillet.

(Par l'América, arrivé à Southampton avec 213,836 dol.)

— Elles sont si fraîches !... Rien qu'en les voyant, je pense à vous.

— Ah... et quand vous ne les voyez pas ?

— Alors, en vous voyant, je pense à elles.

— Mais, c'est joli ce que vous me dites-là, monsieur Plock !...

— Ah, c'est que l'amour inspire mon dialogue !...

Que dites-vous du mariage, mademoiselle ?

— Dame, d'après ce que je vois.

— Mais, du nôtre ?

— Du nôtre ? Oh, alors, ce sera d'après ce que j'aurai vu.

— Vu quoi ? demanda Plock, l'arrosant en suspens.

— Eh bien ! celui qui va se faire ici, dit-on.

— Tiens, on va se marier ici !... Ma foi, je n'en savais rien.

— Vous n'en saviez rien ? fit Marianne sur un ton de doute.

— Rien ! répliqua Plock le plus naturellement du monde.

— Ni moi non plus, ajouta résolument la bonne. D'ailleurs, Dieu merci ! je puis attendre et n'ai point encore de rides !

— Des rides ! la belle affaire !... Mais, si vous en aviez, Marianne, moi, je vous aime tant, que je vous dériderais.

— Oh, je le crois... Mais, puisque vous avez fini avec vos arrosiers, venez donc mettre un peu d'ordre dans ce salon, monsieur Plock.

Celui-ci s'avança prestement vers la soubrette et lui dit avec le sourire du domestique satisfait de son dire :

— Oui, à condition, mademoiselle Marianne, que vous en mettiez un peu dans mon cœur, où tout est sans dessus dessous, depuis que je vous connais.

— On verra ça après, s'il y a du temps de reste.

— Je ne sais, mademoiselle Marianne, si c'est l'amour ou l'odeur de ces lauriers roses — et c'est hu-

Dans l'Etat de Georgie, deux démocrates ont été élus sénateurs.

Un incendie s'est déclaré dans les forêts de la rive Nord du lac supérieur. La perte est estimée à 6 millions de dollars. — L'incendie continue.

Bruxelles, 9 août.
L'Indépendance Belge reproduit une lettre d'Ostende publiée par l'Echo du Luxembourg, parlant d'une aggravation considérable survenue dans l'Etat du prince royal.

L'Indépendance espère que les renseignements donnés par la lettre sont exagérés, mais elle désire que des informations authentiques viennent bientôt confirmer cet espoir.

Bruxelles, 10 août.
L'Echo de Bruxelles annonce que M. Henri Rochefort, rédacteur de la Lanterne, est arrivé hier à Bruxelles.

On lit dans le Moniteur :

Hier, à huit heures et demie du matin, l'Empereur a quitté Plombières.

A deux heures, le convoi impérial s'est arrêté à Troyes, où Sa Majesté était attendue. Toutes les autorités se sont présentées pour La recevoir au débarcadère. Les troupes étaient sous les armes. Une foule immense se pressait aux abords de la gare.

Le maire de la ville a prononcé le discours suivant :

« La ville de Troyes est profondément reconnaissante de la visite que veut bien lui faire Votre Majesté. Les sentiments patriotiques qui animent cette cité, toujours attachée à l'Empire, sont ceux de toute la Champagne; elle confond dans une même pensée le dévouement à la patrie et au Souverain qui est l'Élu du peuple.

« Depuis que l'Empereur préside aux destinées de la France, l'industrie troyenne a pris une nouvelle extension.

« L'an dernier, à cette Exposition où l'univers prodiguait ses splendeurs, les fabricants de Troyes, en concurrence avec le monde entier, obtenaient seuls les quatre médailles d'or attribuées à leur classe.

« La paix, objet de tous vos desirs, la paix sans laquelle l'industrie ne peut être féconde, enfantera encore de nouveaux progrès.

« Sire, votre présence au milieu de nous atteste hautement votre vive sympathie pour notre population ouvrière. Les habitants des villes et des campagnes savent que Votre Majesté sera toujours fidèle à la grande et noble mission d'assurer la richesse et le développement de l'industrie et de l'agriculture.

« Nous avons confiance, Sire, et nous sommes heureux de le proclamer, dans la constante sollicitude de l'Empereur, dans ses efforts persévérants pour consacrer la prospérité et la grandeur de la France. Vive l'Empereur ! »

L'Empereur a répondu :

« Je n'ai pas voulu passer à Troyes sans m'y arrêter un instant, afin de donner une preuve de mes

militant à dire pour un ancien soldat qui a eu les pieds gelés en Crimée, — mais j'ai la tête en feu !...

— C'est sans doute l'odeur de ces lauriers-roses. Au fait, pourquoi les avez-vous tant mouillées ces fleurs ?

— Mais, puisque ça entête si on ne les arrose pas ! — Moi, je ne le cache pas, j'aime mieux l'odeur des tilleuls de l'allée... vous savez, les tilleuls de l'allée, là, au fond du jardin où nous avons causé un brin hier soir.

— Moi, je n'ai rien dit.

— Qui ne dit mot consent. — Voyons, dépêchons, car il y a encore l'appartement du petit pavillon à préparer.

— Et vous savez que madame vous l'a recommandé particulièrement.

— Ah ça, vous qui savez tant de choses, mademoiselle Marianne, à qui croyez-vous que madame destine cet appartement ?

— Je n'ai garde de m'en occuper.

Mais le jeune Plock tenait à causer, car tout en époussetant les meubles, il continua :

— Ce ne peut être pour le général, puisque madame lui a fait préparer celui du second, des fenêtres duquel on découvre toute l'esplanade du Champ-de-Mars. Ce brave général, il a toujours besoin d'air. En Crimée, il voulait grimper au mamelon vert, c'était seulement pour respirer.

— Ceci est une question de poumons et ne nous regarde pas. — Mais enfin, Plock, ce petit pavillon, c'est bien peut-être pour mademoiselle.

Plock accueillit cette supposition par un sourire.

— Pourquoi riez-vous ?

— Dame, d'après la recommandation que m'a faite madame d'y placer cette boîte à cigares, je ne puis le croire... A moins que monsieur Henri de Valcreuse... le fiancé, vous savez, puisque vous avez parlé de mariage... car, il l'accompagne le général.

» vives sympathies pour les populations de la Champagne, qui sont animées de sentiments si patriotiques.

» J'ai constaté, avec plaisir, l'année dernière, les progrès de l'industrie dans votre département. Je vous engage à continuer car rien ne menace aujourd'hui la paix de l'Europe.

» Ayez confiance dans l'avenir et n'oubliez pas que Dieu protège la France. »

Ces paroles ont été suivies des plus chaleureuses acclamations. De tous les points de la Champagne on était accouru pour saluer l'Empereur, qui depuis dix-neuf ans n'avait pas visité le chef-lieu du département de l'Aube. Les maires, les conseils municipaux, les compagnies de pompiers, les différentes sociétés, tout le clergé du département, avaient à honneur d'offrir leurs hommages à Sa Majesté, qui nulle part n'a reçu une ovation plus enthousiaste. L'affluence était tellement considérable que l'Empereur n'a pu circuler librement autour de la gare.

A deux heures et demie Sa Majesté est remontée dans le train aux cris plusieurs fois répétés de : Vive l'Empereur !

A cinq heures et demie l'Empereur était rendu à Fontainebleau.

Pour extrait : A. Laytou.

ROME.

On nous écrit de Rome, le 8 août 1868 :

Une prétendue dépêche télégraphique de Rome, à l'Agence Reuter annonce aux journaux anglais, toujours très friands de nouvelles à sensation, qu'une mine a été découverte à Rome sous les fortifications de l'Aventin, que des coups de fusils ont été tirés, de nuit, sur des sentinelles, dont deux ont été blessées, que la police a saisi quantité d'armes et de chemises rouges et noires et qu'elle fait fermer les osterie (cabarets) de la banlieue, où les chefs du parti de l'agitation se réunissent pour comploter.

Or, il n'y a pas un mot de vrai dans la dépêche en question. Si jamais vous voyez l'Aventin, une colline de terre friable, et ses fortifications, qui consistent en un système de redoute, de cette même terre, vous comprendrez l'impossibilité de faire sauter un matériel qui offre aussi peu de consistance. L'anecdote des sentinelles blessées par des révolutionnaires ne trouve aucune créance à Rome. Quant aux armes et aux chemises, j'ai été aux informations les plus sûres et on m'a répondu en haussant les épaules. Enfin, ce n'est pas dans les osterie, mais dans les villes particulières, que les chefs de parti ont l'habitude de se réunir, et, d'ailleurs, depuis les affaires de l'automne dernier, ni le comité national ni le comité d'action n'ont été reconstitués.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que la contre-coup de l'agitation garibaldienne qui règne en Italie, se fait sentir quelque peu à Rome, et qu'une tentative du dehors serait peut-être possible si les français se retiraient; tentative insensée, puisque les français reviendraient évidemment, comme ils sont revenus au mois d'oc-

— Mais, puisque leurs appartements son prêts, bavard.

A cette épithète, monsieur Plock fit un soubresaut, comme si sa dignité fut en danger.

— Bavard, bavard ! s'écria-t-il, c'est bon à dire, comme s'il était facile de tenir sa langue dans une maison aussi mystérieuse que celle-ci, et quand on est domestique !...

Cette boutade eût fait rire toute autre personne que Marianne, qui l'a trouvée très-juste.

— Pourquoi me M. le comte n'arrive pas trop tôt, car rien n'est prêt, remarqua-t-elle.

Plock eut un léger éclat de rire.

— Eh bien ! vous riez encore !

— Oui, car, quant à ça, Marianne, nous avons le temps, et M. le comte ne nous dérangera pas; je serais même bien étonné s'il arrivait sitôt... là, comme une bombe.

— Une bombe !... vous vous croyez toujours à la guerre. Ainsi, tout est prêt chez le général ?

— Oui, tout. Je l'aime tout de même ce vieux...

Entre soldats, il y a toujours de la sympathie... Anssi, cela me fait presque de la peine quand je l'entends causer.

— Moi, je n'entends causer personne.

— Pas même moi, je le sais, sous les tilleuls... Eh bien ! oui, ça me fait de la peine, car il ne se doute de rien, le pauvre homme ! C'est égal, il me tarde de voir quelle contenance tiendra M. le comte, lorsqu'il se rencontrera avec M^{me} la comtesse, notre digne maîtresse.

— Que vous importe !...

— Et aussi lorsqu'il sera en face de son oncle, le général.

— Qu'est-ce que ça nous fait !...

— Dame, ça m'amuse, m'intéresse m'instruit.

— Pauvre ignorant !... fit en riant la soubrette.

Ce qui parut impatienter le jeune Plock, qui n'en continua que de plus belle :

(La suite du prochain numéro).

tobre dernier, à la moindre apparence d'un péril réel. La Cour de Rome continue, à tout hasard, à prendre des précautions. L'état de siège n'a pas été levé, ce dont vous ne vous doutiez guère, car personne ne dispense les rassemblements de plus de quatre individus dans les rues et des groupes de chasseurs traversent la ville comme avant les événements, le fusil sur l'épaule. Les portes de Rome sont encore défendues, au dehors, par des redoutes en terre et en fascines. Les patrouilles nocturnes se composent toujours de gendarmes et de soldats, le fusil chargé.

Je vous ai parlé, dans une de mes dernières lettres, de l'armement des garibaldiens de Rome, qui intrigue si fort les novellistes. Quand des fortifications ont été élevées, il est assez naturel de les armer, car on ne comprend guère des redoutes sans canons. Il est d'ailleurs absurde de prétendre que l'ordre d'armer soit venu de Paris.

Tenez pour certain qu'au fond, la Cour de Rome se sent parfaitement rassurée. Mais elle n'est pas fâchée des bruits alarmants qui courent à l'endroit de la sécurité. Ils empêchent l'opinion publique d'oublier la question romaine et ils provoquent un redoublement de générosité dans les offrandes des fidèles.

Faites ce que font à Rome les gens sérieux : mettez en quarantaine, sans miséricorde, les neuf dixièmes des bruits en question. Ici, on annonce à chaque instant l'entrée des bandes. Dimanche, par exemple, des masses profondes de garibaldiens avaient pénétré sur le territoire pontifical près de Ceprano... c'étaient des faucheurs dont une patrouille avait vu, de loin, les faux luire au soleil!

La brigade de Courten est installée au camp. Il n'y a, dit-on, que 34 malades. Le temps est d'ailleurs magnifique. Le roi de Naples, le comte et la comtesse de Caserte et le comte de Bari suivent *con amore* les manœuvres de leurs chers zouaves. François II surtout, semble possédé du démon de la guerre.

Hier, me dit-on, 5 chasseurs adjoints à la gendarmerie de Tivoli ont pris la clef... de la frontière, qui n'est qu'à une étape de là.

Nous n'en avons pas fini avec le brigandage. Il s'enhardit. Plusieurs familles qui passaient l'été à Frascati, fraîche petite ville aux portes de Rome, regagnent Rome épouvantées. Il y a quelques jours, un M. Santoveti, propriétaire de l'endroit, revenant en voiture d'une de ses terres, avec un domestique à un brigand armé d'une carabine à deux coups, lui barre le chemin et sommer le cocher de s'arrêter. Le cocher est parti au galop, mais son maître a reçu une balle dans l'épaule.

Dans la nuit du 2 au 3 s'est accompli un drame bien autrement lugubre. Le gardien de la villa Muti, située à l'entrée de Frascati, près de la gare, revenait de Marino. Deux individus l'ont garrotté dans un petit bois et lui ont demandé en le menaçant l'un de sa carabine, l'autre de son poignard, une somme d'argent qu'il devait avoir touchée le jour-même. Elle est chez moi a répondu le gardien. Quand il fera plus nuit vous viendrez avec moi et je vous la remettrai. En effet, ils l'ont conduit les mains liées derrière le dos, à la villa. Arrivé près de son habitation, il a appelé sa femme qui dormait. La malheureuse, en voyant de la fenêtre son mari garrotté et flanqué de deux brigands a crié à l'assassin au lieu de lui jeter l'argent, et en même temps la victime a tenté un effort désespéré pour briser ses liens. Mais trois coups de poignard l'ont étendue raide morte, et les deux scélérats se sont enfuis.

M. de Sarignes qui habite la villa Falconieri, située un peu plus haut, a fait renforcer sa garde de gendarmes et de légionnaires, et ses domestiques sont armés jusqu'aux dents.

Pour extrait : A. Layton

Revue des Journaux

MONITEUR.

On lit dans le Moniteur :

Le dernier courrier de Cochinchine nous apporte la nouvelle d'un triste événement. Le poste français de Rach-Gia, situé sur la frontière de la colonie et composé de 25 hommes environ a été surpris et enlevé par une bande de rebelles annamites dont on évalue la force à un millier d'hommes. L'attaque a eu lieu le 16 juin, à 3 heures. Les re-

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

CRÉDIT FONCIER SUISSE

Capital social 60 millions de fr.

SIÈGE à GENÈVE ET A PARIS, 3, RUE SCRIB

Prêts hypothécaires en France et en Suisse à longs et courts termes.

La Société délivre des obligations foncières ou lettres de gage remboursables à 500 fr. par tirage annuel, rapportant 15 francs d'intérêt par an et donnant droit annuellement à deux tirages de lots, dont deux de 100,000 francs, deux de 25,000 francs, deux de 10,000 francs, etc., etc.

Le prix de ces obligations est de 355 francs, payables par fraction.

Pour plus amples renseignements : S'adresser, à Paris, à M. F. de Fontbouillant, directeur de l'Epargne, 7, place de la Bourse.

belles se sont introduits dans le fort par une porte en construction imparfaitement barricadée. Ils se sont répandus en un instant dans toutes les parties de l'enceinte et, après avoir tué la sentinelle, ont eu facilement raison de la garnison, qui dormait dispersée dans différentes cases. Cependant le lieutenant chef du poste, et quelques soldats avaient eu le temps de prendre les armes. Ils se sont courageusement défendus jusqu'à la dernière extrémité; mais ils ont fini par succomber sous le nombre. Un seul a survécu; et, après avoir vu périr tous ses camarades, a pu s'échapper à la faveur de la nuit en se cachant dans les broussailles.

Dès que la nouvelle de cet événement est parvenue au gouverneur de la Cochinchine, il a pris les dispositions nécessaires pour châtier les rebelles et leur enlever la position dont ils s'étaient saisis. Par ses ordres, M. le capitaine de frégate Ausart, commandant supérieur de la province de Vinh-Long, a promptement rassemblé un corps expéditionnaire, formé de troupes françaises et de milices indigènes. Ce corps s'est porté sur Rach-Gia, et dès le 21 juin, il en chassait l'ennemi qui s'est dispersé en abandonnant presque toutes ses armes et après avoir subi des pertes considérables. Cette affaire ne nous a coûté qu'un indigène tué et deux français blessés.

La surprise du poste de Rach-Gia exécutée par une troupe de pillards et de mécontents secrètement rassemblés, n'a pu réussir, que par le manque de surveillance de l'infortuné chef de poste et l'absence de renseignements de l'officier chargé des affaires indigènes qui tous deux ont péri. Le mouvement ne s'est aucunement propagé, même dans le pays environnant. Les milices indigènes se sont partout réunies d'elles-mêmes pour seconder nos troupes, et depuis la dispersion des rebelles, les habitants nous amènent tous les jours des prisonniers qu'ils ont spontanément arrêtés. Quelque déplorable qu'il soit, ce fait reste donc purement accidentel et local. Le châtiement si prompt et si décisif qui l'a suivi affirmera encore chez les Annamites les sentiments de soumission et même de reconnaissance avec lesquels l'immense majorité d'entre eux accepte aujourd'hui notre domination.

Nous avons annoncé, il y a quelque temps, la mort si regrettable de M. le capitaine de frégate Doudard de Lagrée commandant la mission d'exploration du fleuve Meicoug. Les autres membres de cette mission viennent de rentrer sains et saufs à Saïgon, après avoir heureusement accompli la longue et périlleuse exploration dont ils avaient été chargés. Le corps de M. Lagrée a été ramené aussi à Saïgon, où le gouverneur de la Cochinchine l'a fait inhumer avec des honneurs extraordinaires, qui étaient bien dus à la mémoire d'un de nos officiers de marine les plus distingués, mort victime de son dévouement à la science et aux intérêts français.

MONDE.

Nous empruntons les lignes suivantes à une correspondance de Florence, du 6 août, reproduite par le Monde, sous la signature de M. Eugène Taconet :

L'ambassadeur de Prusse à Florence vient d'obtenir, dit-on, un congé de deux mois. Après le démenti qui a été donné par la cour de Berlin à propos du fameux plan de guerre présenté à M. de La Marmora par M. d'Usedom le bruit avait couru que ce personnage venait de demander son changement et cette demande paraissait très naturelle.

Mais il paraît qu'on n'entend pas ainsi les choses à Berlin. M. d'Usedom, est très bien avec M. Rattazzi et avec les hommes de la gauche, par sa femme, la comtesse Usedom, anglaise fanatique de Garibaldi, il se trouve au mieux avec le parti garibaldien. Sa mission en Italie n'est donc pas encore accomplie aux yeux de M. de Bismark et M. d'Usedom reste. Seulement on lui accorde un congé de deux mois, pour laisser au temps le soin d'effacer les mauvaises impressions.

M. de Malaret aussi, doit partir. On dit que son congé est assez long. Tout ceci peut faire présumer qu'aucune complication sérieuse ne menace la paix de l'Europe, ou que si cette complication existe, l'Italie n'est pas destinée à y jouer un rôle.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Le maréchal Canrobert, vient de terminer son travail de proposition pour les emplois de chefs de bataillons et officiers de la garde nationale mobile dans sa circonscription. Les maréchaux et généraux placés à la tête des autres grands commandements, s'occupent d'un travail semblable et ont été invités à le terminer le plus promptement possible.

— Lord Stanley qui se rend à Lucerne,

après de la reine Victoria, a eu vendredi, en longue conférence avec M. de Moustier. Les deux ministres, dit un journal, auraient passé en revue les points principaux de la politique générale, et l'impression mutuelle qui leur serait restée de cette causerie intime, c'est que la situation actuelle de l'Europe ne présente que des données pacifiques, corroborées par une parfaite entente entre les deux grandes puissances de l'Occident.

Le bruit est accrédité dans le monde religieux que M. Lavigerie, va recevoir le titre de primat d'Afrique, et qu'il aura son siège à Hippone, l'ancien siège de Saint-Augustin.

On a fait courir à Paris, hier, le bruit d'une tentative d'assassinat contre M. Haussmann. Voici les renseignements recueillis à ce sujet :

Un homme ayant l'apparence d'un ouvrier se présente à l'hôtel de ville et demande à voir immédiatement M. Haussmann, auquel il a, dit-il, une communication très importante à faire et qu'il ne veut dire qu'à lui-même. L'employé auquel il s'adresse lui répond que M. Haussmann n'est pas à la préfecture, et, sur l'insistance de l'individu, cet employé ajoute qu'il est plus facile de parler au préfet en allant le trouver à sa maison de campagne du bois de Boulogne.

L'individu remercie et s'éloigne; c'était un nommé Georges-Marie Thenault, charretier, demeurant en garni, rue Saint-Didier.

Le soir, à six heures, rôdant autour de la maison de campagne de M. Haussmann, il attire l'attention de quelques domestiques qui, de loin, le voient tirer de sa poche un long poignard et en essayer la pointe sur un tonneau d'arrosement.

Quelques instants après, Thenault, arrêté, déclarait qu'il avait le projet de poignarder le préfet. Pourquoi, il n'a pas voulu le dire. Il a été envoyé à la préfecture de police; une information judiciaire est ouverte.

Le 11^e numéro de la Lanterne mis en vente samedi matin, a été saisi, sur requête du parquet, à l'imprimerie et chez les libraires. On a arrêté également les exemplaires mis à la poste. Une information judiciaire est commencée. Le délit imputé à M. Rochefort est celui d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement et d'offense à la personne de l'Empereur. Le rédacteur de la Lanterne est cité, dit-on, à comparaître devant M. de Gonet, juge d'instruction, signataire de la commission rogatoire en vertu de laquelle le journal a été saisi et mis sous séquestre.

La saisie de la Lanterne a eu lieu le 11 du matin. Un assez grand nombre d'exemplaires avaient déjà quitté l'imprimerie et étaient vendus par les dépositaires. A partir de midi, les exemplaires du pamphlet ont fait prime; il s'en est vendu plusieurs, dans la journée, de 5 à 10 fr.

A la 1^{re} chambre du tribunal civil ont été prononcées ce matin, les jugements dans les deux affaires de demandes de dommages-intérêts formées par M. Henri Rochefort, contre MM. Marchal et de Stamir. Le tribunal, vu les imputations diffamatoires et outrageantes publiées par de Stamir contre Rochefort, vu surtout le numéro de l'Inflexible intitulé le Cas de M. Rochefort, écrit dans lequel le rédacteur a froissé les susceptibilités les plus respectables en disant notamment que la fille de Rochefort rougirait de porter son nom, a condamné de Stamir à 3,000 fr. de dommages-intérêts.

Quant à la demande reconventionnelle formée par de Stamir, le tribunal, attendu que ce dernier a été l'objet d'attaques par Rochefort qui l'a appelé repris de justice, gibier de potence, a condamné Rochefort à 500 fr. de dommages-intérêts.

Marchal, pour les injures et les faits diffamatoires articulés contre Rochefort dans les Impurs du Figaro, a été condamné à 3,000 fr. de dommages-intérêts envers M. Rochefort, et quant à la demande reconventionnelle de Marchal, il en a été débouté, les griefs qu'il imputait à Rochefort n'ayant pas été exprimés d'une manière assez précise. Aucune des parties n'avait d'ailleurs formulé son chiffre de dommages-intérêts, le tribunal les a accordés en appréciant les circonstances des deux causes. Les dépens seront supportés, un quart par Rochefort et les trois quarts par de Stamir pour ce qui les concerne. Marchal est condamné à tous les dépens pour ce qui concerne ses deux procès avec M. Rochefort.

L'information judiciaire motivée par la saisie du numéro 11 de la Lanterne se trouve empêchée par la fuite de M. Henri Rochefort, qui s'est rendu à Bruxelles, dans la nuit de samedi à dimanche.

Plusieurs journaux de l'opposition ont essayé de justifier cette disparition en disant qu'un mandat d'amener aurait été lancé contre le rédacteur du libelle hebdomadaire.

Il n'en est rien. L'instruction dirigée contre M. Rochefort, se rapportant à un délit de presse, ne comporte à aucun degré la détention préventive. Il n'a pas été lancé de mandat contre le rédacteur de la Lanterne qui a reçu seulement une citation à comparaître le lundi 10 août devant M. le juge d'instruction de Gonet.

C'est donc par sa propre volonté et dans une intention que nous n'apprecierions pas, que M. Rochefort a esquivé l'information préliminaire de son procès.

Le résultat de cette excurtion sera simplement un jugement par défaut.

C'est probablement ce que veut M. Rochefort, tout en se réservant le droit d'opposition et la faculté d'appel, comme de juste.

D'autre part, et dans le même ordre d'incidents, nous apprenons que M. de Villemessant, assigné pour délit de compte rendu d'un procès en diffamation, a quitté la France et s'est rendu à Bade.

D'après une correspondance de Bruxelles, le gouvernement français aurait demandé au gouvernement anglais l'expulsion de Félix Fyât. Nous tenons cette nouvelle pour complètement inexacte.

Un journal annonce que le roi de Prusse et le Czar ne se rencontreront pas à Kissingen, mais à Darmstadt.

On annonce la mort de Joseph Herwy, qui avait été condamné aux travaux forcés à perpétuité pour avoir tiré sur le roi Louis-Philippe. Sorti du bagne en 1848, il a fini ses jours dans la misère.

L'instruction commencée sur la plainte portée par M. Paul de Cassagnac contre M. Lullier est terminée. M. Lullier est renvoyé devant le tribunal de police correctionnel, sous prévention : 1^o de coups et blessures avec préméditation; 2^o de port illégal d'un uniforme militaire. L'affaire viendra à l'audience du vendredi 14 août.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin financier.

L'EMPRUNT

L'affluence continue d'être très considérable aux endroits où sont délivrés les certificats provisoires de l'emprunt de 440 millions. On remarque dans les groupes beaucoup de personnes, hommes et femmes, appartenant à la classe ouvrière. Un certain nombre de souscripteurs ont, paraît-il, retiré de l'argent de la caisse d'épargne pour prendre contre premier versement, leurs récépissés aux guichets du ministère des finances ou des mairies.

Voici, du reste, des chiffres qui montrent que l'empressément des souscripteurs ne manque ni de sagacité ni de prévoyance :

L'emprunt étant émis à 69.25 et la rente étant samedi, par exemple, à 70.35, voilà pour chaque titre un bénéfice de 1.10 c.

Il y en a un second plus important. L'inscription irréductible de 5 fr. de rente, si on la libère, coûte 113 fr. 73, dont il faut en déduire les intérêts à partir du 1^{er} juillet dernier, soit 66 cent., ce qui met le titre définitif à 113 fr. 07. Par conséquent, l'emprunt en émission coûte 67 fr. 82 c. D'où un bénéfice de 2 f. 53 c. pour chaque trois francs de rente.

Voilà pour quoi, sans avoir besoin d'étudier Barème ni l'algèbre, les personnes qui ont de l'argent disponible, à Paris et en province, prennent le plus qu'ils peuvent de l'emprunt. On fait acte de patriotisme et on gagne sans embarras une petite somme. Ou est le mal ?

Le bilan de la Banque indique encore cette semaine la même abondance de capitaux, l'encaisse ayant même vu son chiffre grossir de 49 millions à 1,245 millions et les comptes particuliers s'accroître de 14 millions à 104 millions. Quant au chiffre du portefeuille il a diminué de 52 millions. Il est probable cependant que l'emprunt exercera une certaine influence sur le prochain bilan, en ce qui concerne du moins les deux premiers chapitres.

Quant aux recettes des chemins de fer elles sont en déficit marqué sur toutes les lignes à l'exception du Midi. Les Lombards ont un accroissement de recettes de 32,000 fr. et les Saragosse aussi de 100,000 fr. environ.

La rente qui restait samedi dernier à 70.05, reste à la fin de cette semaine à 70.32 1/2, soit avec près de 30 c. de hausse. Elle a varié de 70.07 1/2 à 70.65 comme cours extrêmes.

L'italien s'est tenu entre 52.75 et 53.35 pour cotes en dernier lieu le cours est de 53 fr. soit 50 c. de reprises.

La banque de France est stationnaire à 3,142.50. Parmi les valeurs de crédit, le comptoir d'escompte sur lequel on a détaché un coupon de 26 fr. a baissé de 10 fr. à 690; le foncier a gagné 7.50 à 722.50 et l'industriel 5 fr. à 645. La générale finit à 585.

Les chemins sont en hausse, surtout le Nord à 4,160, le Lyon à 933.75 et l'Orléans à 886.25, tous trois en reprise de 6.25. L'Autrichien a fléchi d'une dizaine de fr. à 545.

Le groupe des mobiliers est bien tenu. Le Mobilier français a repris de 10 fr. à 272.50, l'Immobilier de 12 fr. à 107.50, et les Transatlantiques de 5 fr. à 365.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Vinicole

Correspondances des Départements.

Bordeaux (Gironde), le 6 août.
La Gironde de Bordeaux donne sur le vi-

goble de cette belle contrée, les renseignements suivants :

Dans notre dernière revue, nous nous réjouissions du changement de température qui venait apporter un peu de fraîcheur à nos champs épuisés par une chaleur tropicale. Malheureusement, cette transition ne s'est point faite sans fracas : un orage terrible, accompagné d'une effroyable trombe, est venu porter la dévastation au milieu de nos gloires vinicoles.

Les châteaux Yquem, Guiraud, Tillet, Lafaurie, de Pontac, la Tour-Blanche, Bommes et Fargues ont vu, en quelques minutes, leur récolte hachée par la grêle et portée au loin par le vent et la pluie. De gros arbres fruitiers, et des chènes séculaires ont été brisés par la tourmente. Le château Yquem, qui fait habituellement 120 tonneaux, n'en fera pas 10, assure-t-on cette année.

De lendemain, c'était le tour de la Réole, St-Macaire, Verdélais, etc. Le canal de Cette débordait et des récoltes entières de blé étaient entraînés par le torrent. Nous apprenons que les environs mêmes de St-Macaire, où l'on sonne encore les cloches pour éloigner les orages n'ont pas été préservés.

Les nouvelles des autres points du département sont toujours satisfaisantes. Le développement du raisin, qui avait été arrêté par une trop forte et trop persistante chaleur, s'est sensiblement amélioré depuis les averse de la semaine dernière. Si donc nous ne pouvons plus compter sur la quantité que nous promettaient les premiers mois de végétation, nous pouvons au moins espérer une bonne qualité.

Dissangis (Yonne), 6 août. — La trop grande sécheresse empêche le raisin de grossir dans les terres peu profondes; quelques-uns sont grillés.

Les vignes sont délaissées à cause de la moisson ou de la sécheresse.

La qualité des vins est bonne, mais la quantité presque nulle.

(Extrait du *Moniteur Vinicole*.)

COURRIER

Gourdon, 10 août.

Nous sommes de ceux qui pensons que la nouvelle législation sur la presse, adoptée par la Chambre dans sa dernière session, ouvre à la polémique un champ qu'il ne faut pas laisser à l'opposition seule, le droit de parcourir, ce qui lui ferait une situation par trop commode. Quand on n'a pas de contradicteurs il est assez facile d'avoir raison. La violence et l'acrimonie du langage tiennent lieu d'arguments et de discussion sérieuse, et l'on se décerne complaisamment le privilège de toutes les vertus publiques, tandis que l'on voue aux gémonies ceux que l'on a intérêt à éloigner. Les lieux communs ne sont pas rares et les formules déclamatoires, portant la marque de fabrique, sont envoyées toutes faites.

Ce n'est pas qu'à vrai dire, nous trouvons grand mal à tout cela, à la condition qu'un organe local s'attache de son côté à la défense de principes qui sont, sans contredit, ceux de l'immense majorité de nos concitoyens, et qui n'ont qu'à s'affirmer hardiment à leur tour. Le nombre de ceux qui estiment qu'il vaut mieux éclairer et fortifier le pouvoir, l'encourager dans la voie libérale où il est résolument entré, et dans laquelle, suivant nous, il a tout intérêt à s'engager avec confiance, est autrement considérable en France que celui des indépendants pour qui le meilleur moyen de maintenir à notre pays son rang dans le monde est d'affaiblir et de déconsidérer le gouvernement au profit d'ambitions mal satisfaites.

Nous remercions donc nos adversaires de l'apreté qu'ils s'efforcent de donner à leurs attaques; cela nous met plus à l'aise. Nous prenons acte de leur hostilité; laissant à qui il appartient le soin de se prononcer entre leurs tendances et les nôtres.

La nouvelle du jour est l'apparition, longtemps annoncée et longtemps attendue, du journal de l'opposition. Il s'intitule *l'Indépendant*. La rédaction en est confiée à deux écrivains dont le premier, M. A. Esménard du Mazet (un nom fait s'il en fut pour ne pas passer inaperçu, mais que nous avouons en toute humilité, nous avoir été totalement inconnu jusqu'ici), est chargé du bulletin politique. On prétend bien qu'il aurait eu quelques accointances avec le *Constitutionnel*; cela nous semble difficile à croire, n'admettant pas que la même plume, comme le sabre de M. Prudhomme, serve à défendre nos institutions et au besoin à les combattre. Quoiqu'il en soit, c'est lui qui doit nous parler des *bas-fonds du despotisme, des délices d'une abrutissante Capoue*, exhumer à propos du Ministre de l'Intérieur les

crendres un peu refroidies de *Tamerlan*, le tout à la gloire des grands exploiters de petites haines, et pour en arriver tout doucement à débiter une candidature opposante.

Vous me direz que celle qui s'est produite jusqu'ici ne l'a pas toujours été. Avec M. Boby de La Chapelle elle s'appelait candidature ministérielle. Son libéralisme était plus discret. Il consistait à combattre la réforme électorale, à renverser *unguibus et rostro*, comme dit M. E. du Mazet, l'honorable M. de St-Priest, le candidat indépendant d'alors, et pour *panacher* le tout, — toujours pour parler le style de M. E. du Mazet, — à convertir, non la France en caserne, comme notre belliqueuse députation actuelle, mais le département du Lot en propriété d'une dynastie locale, dont la capitale fut longtemps notre bonne ville de Gourdon. — Avec M. d'Andigné, elle avait imaginé un entre-deux digne de remarque. C'était une candidature préfectorale, mais non officielle; ce qui me paraît plus ingénieux que concluant; il paraît cependant que la nuance était radicale. Récompense honnête à qui nous la fera saisir. — Si nous étions d'aventure, ce candidat ministériel, préfectoral, aujourd'hui indépendant, il nous semble que notre profession de foi ne serait pas longue. Comme il faut dire beaucoup de choses en peu de mots, elle ne contiendrait qu'une phrase. Cette phrase destinée à expliquer nos titres aux suffrages des électeurs et le vague besoin que nous avons d'un siège au Corps législatif, — en nous débarrassant par surcroît du gouvernement s'il se pouvait, — serait adressée à notre adversaire lui-même, sous la forme d'invocation et comme un dernier hommage rendu à un ami de quarante années. Ce serait le cri du cœur : « Ote-toi de là que je m'y mette. » Mais revenons à notre journal.

Le second écrivain est M. L. Durieu, ancien maire, croyons-nous, du Bastit, auquel est dévolue la chronique locale. C'est lui qui par le tour heureux de sa littérature doit rendre au public un peu de la gaieté que lui aura enlevée M. Esménard du Mazet, en un mot émailler *l'Indépendant* de ses saillies et le saupoudrer de sel attique. Cela ne peut pas lui faire du mal.

Des deux confrères, M. du Mazet est donc le personnage fatal, la grosse voix, la contrebasse; M. L. Durieu la grâce, le sourire, la flûte, hélas! non enchanter. C'est lui qui doit s'occuper des soins du ménage, donner un coup d'œil furtif à la cuisine, servir les liqueurs, faire fête aux invités, porter au besoin sa petite offrande à l'Eglise,.... enfin, enlever les cœurs par sa malice et sa gentillesse; je vous assure qu'il se le tient bien pour dit. Lisez plutôt le premier numéro de *l'Indépendant*. Avec quelle verve, quelle saveur, il nous raconte à sa manière, un incident relatif à la revue du général Inspecteur! — L'honorable commandant qu'il mettait en scène a pris la peine de lui répondre. Voici à peu près la substance de cette lettre :

Monsieur,

« Le petit dada que vous avez enfourché à mon sujet, dans votre dernière revue, est sans doute une bête aussi jolie dans son genre que la mienné; mais de même que les gens qui parlent de ce qu'ils ne savent pas, vous avez eu tort de la faire caracoler, sans avoir une plus grande pratique de l'équitation; je suis préoccupé de l'idée qu'elle finira par vous jeter à terre. Vous devriez la ramener à l'écurie. » Et M. L. Durieu contristé a fait aussitôt, au prochain numéro, une sorte de complainte sur le danger qu'il y a à ne pas enterrer les animaux après leur mort. Je gage qu'il aura rendu les derniers devoirs à son petit dada.

On parle en outre de mystérieux augures que l'on doit consulter dans les grandes occasions, mais comme ils ont jusqu'ici

Imité de Conrad le silence prudent, nous ne cherchons pas à soulever le voile qui les couvre.... Attendons!

Un abonné, Xⁱⁱⁱ

CALENDRIER DU LOT.

| DA | JOURS. | FÊTE. | FOIRES. |
|----|--------|----------------|-----------|
| 13 | Jeu. | ss Hippol., C. | Limogne. |
| 14 | Vendr. | s Eusèbe v-j | Dégagnac. |
| 15 | Samed | Assomption. | |

P. L. le 3, à 0 h. 1 du soir.
 D. Q. le 11, à 0 h. 38 du soir.
 N. L. le 18, à 5 h. 21 du matin.
 P. Q. le 25, à 0 h. 56 du matin.

Chronique locale.

M. Larribe, Préfet du Lot.

Nous lisons dans le *Courrier de Limagne*:

Tout Riom sait, à l'heure qu'il est, la promotion récente qui nous enlève un administrateur éclairé, et en qui nous avons la plus entière confiance, pour l'envoyer à de plus hautes fonctions.

M. Larribe est appelé, en effet, à la Préfecture du Lot.

Certes, nul plus que M. Larribe n'en est digne; depuis bientôt quatre ans nous avons pu l'apprécier. Mais, pour applaudir convenablement à ce choix, il faudrait être plus désintéressé, il faudrait que les regrets de ses administrés fussent moins sincères ou que le nouveau Préfet eût moins de mérites.

En parlant ainsi de M. Larribe, nous n'employons pas une vaine formule ou des phrases toutes prêtes pour la circonstance, nous donnons l'expression vraie du sentiment général.

A une expérience consommée des affaires, à une bienveillance exceptionnelle et à d'autres qualités publiques et privées qu'on est forcé de reconnaître, M. Larribe joint aussi une grande rectitude de jugement, une aménité et une franchise rares, une haute raison, une grande activité et un ardent amour de la justice, enfin une volonté ferme, mais tempérée par les appétences d'un cœur loyal et généreux.

Notre ancien Sous-préfet n'est point d'ailleurs un nouveau venu aux affaires et depuis longtemps il est initié au secret de guider les populations sans les froisser ni les violenter.

Attaché au Ministère de l'Intérieur en 1844, il était Secrétaire du Préfet de l'Aveyron, en 1847 et jusqu'au mois de février 1848;

Conseiller de préfecture à Valence, avril 1849;

Sous-préfet depuis mars 1851.

Si nous ne craignons de devenir indiscret, nous dirions maintenant quelques mots de l'impérissable charité de M^{me} Larribe. Aux malheureux du Lot d'apprécier bientôt les trésors de son cœur. Pour nous, nous nous bornerons à dire qu'elle partage tout le temps que lui laisse la société entre le soulagement des pauvres et la surveillance de l'éducation de ses deux charmants enfants.

Enfin Riom, qui portait son Sous-préfet sur la main, ne l'oubliera pas de sitôt: espérons que M. le Préfet de Cahors gardera de son côté quelque bon souvenir de notre ville. Que nos vœux lui portent bonheur!

Depuis l'événement si douloureux qui nous avait privé de notre dernier administrateur, notre département était sans Préfet et nous appelions de tous nos vœux un successeur à M. Limayrac, qui héritait en même temps de son esprit de conciliation, et de sa volonté de s'attacher au bien de notre chère contrée. Pauvre M. Limayrac, frappé au moment où il recevait la récompense de sa brillante carrière et où il s'était vu accueillir par de si universelles sympathies! La nomination de M. Larribe qui nous vient précédé de la meilleure renommée, nous donne la certitude que notre attente ne sera pas trompée. Il sera le bienvenu parmi nous, notre empressement, notre concours ne lui feront pas défaut et chercheront à rendre plus légère la tâche confiée à son intelligence et à son dévouement.

A. LAYTOU.

Mandé par M. le Ministre de l'Intérieur M. Le Préfet de Cahors est en ce moment à Paris, où il doit prêter serment aujourd'hui même entre les mains de l'Empereur.

FÊTE DU 15 AOUT.

Cahors, le 6 août 1868.

A MM. les Sous-Préfets et Maires du département.

Messieurs,

La France va célébrer dans quelques jours la fête de l'Empereur.

Veillez vous concerter avec MM. les Curés et Des-ervants pour qu'un *Te Deum*, auquel devront assister tous les fonctionnaires, soit chanté à l'issue de l'office divin.

Vous vous entendrez avec les autorités civiles et militaires pour que la célébration de la fête réponde dignement aux sentiments du pays.

Vous n'oublierez pas, surtout, que ce sera obéir au désir du Souverain que faire du 15 août la fête des pauvres. En conséquence j'autorise MM. les Maires, à affecter, à des œuvres de bienfaisance, dans la mesure du possible, les allocations portées aux budgets communaux pour les fêtes publiques et les dépenses imprévues.

Agréés, etc.

Le Secrétaire général, Préfet intérimaire, LENOEL.

MAIRIE DE CAHORS.

Programme

DE LA FÊTE DU 15 AOUT.

La veille au soir, les cloches annonceront la fête du lendemain.

Le matin, distribution de pain et de livrets de la Société des Secours mutuels, aux indigents

A 10 heures, *Te Deum*. Après le *Te Deum*, revue des troupes de la garnison;

A 4 heures 1/2, procession à la Vierge;

A l'entrée de la nuit, Illuminations;

A 8 heures 1/2 feu, d'artifice, en face le quai Ségur;

A 10 heures, retraite aux flambeaux.

On dit que le Château-d'eau, donnera demain de l'eau à la ville... Allons, tant mieux!

FERME-ÉCOLE DU MONTAT.

Concours pour l'admission de onze Elèves.

ARRÊTÉ DU PRÉFET :

ART. 1^{er}. — Le Jury d'admission, institué par l'article 10 du règlement, se réunira le mardi, 15 septembre prochain, à neuf heures du matin, à la Ferme-Ecole du Montat, dirigée par M. CÉLARIÉ, à l'effet de déterminer, en exécution de l'article 19, l'admission des onze nouveaux élèves apprentis qui doivent être reçus en 1868, dans cet établissement, conformément aux prescriptions de l'article 3.

ART. 2. — Les parents des candidats aux places d'élèves apprentis devront faire parvenir à la Préfecture, par l'intermédiaire du Maire de leur commune, avant le 10 septembre prochain, terme de rigueur,

1^o La demande écrite par le candidat;

2^o Son acte de naissance, transcrit sur papier timbré et dûment légalisé (les candidats doivent être âgés de seize ans au moins);

3^o Un certificat constatant qu'il jouit d'une bonne constitution, qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole;

4^o Un certificat constatant qu'il est fils de cultivateur ou de manouvrier, qu'il appartient à une famille honnête et n'a jamais lui-même subi de condamnation;

5^o Un certificat de l'Instituteur constatant que le candidat a reçu au moins les premiers éléments de l'instruction primaire;

ART. 3. — Les jeunes gens pour lesquels auront été fournies les pièces énoncées en l'article précédent, se rendront, sans autre avis devant le jury d'examen, au Montat, au jour et à l'heure fixés par l'article 1^{er} du présent arrêté;

ART. 4. — Les candidats seront examinés sur les éléments de l'instruction primaire et soumis aux épreuves que le jury croira nécessaire pour reconnaître leur aptitude aux travaux agricoles, tout en tenant compte de leurs occupations antérieures, ainsi que le prescrit l'article 19 du règlement du 29 juin 1849.

ART. 5. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes du département, à la diligence de MM. les Maires.

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 3 août 1868.

Le Secrétaire général, Préfet intérimaire, LENOEL.

M. Léon Amoureux, Contrôleur principal des Contributions directes à Aubin, vient d'être nommé Contrôleur de 1^{re} classe, à Paris.

AVIS. — Les remplaçants et substituants seront admis à se faire visiter par le conseil de Révision du Lot, à Cahors, à la préfecture, le 25 août courant, à 2 heures du soir, à la condition d'avoir fait remettre les pièces exigées l'avant-veille. (Division des affaires militaires.)

COURS D'ORTHOPHONIE.

Ce Cours, confié par arrêté de Son Exc. le Ministre de l'Intérieur à M. E. Colombat, a lieu du 1^{er} octobre au 1^{er} août. — Les demandes en autorisation de suivre les cours sont reçues à Paris, dans les bureaux de l'Institut Impérial, rue Saint-Jacques, 254.

Lycée de Cahors. — Distribution des Prix.

La distribution des prix du Lycée a eu lieu, hier, sous la présidence de M. Dardenne, président du Tribunal civil. A ses côtés, avaient pris place MM. l'Inspecteur d'Académie et le Proviseur, M. le Secrétaire général, MM. les Conseillers de préfecture, les membres du Conseil d'administration du Lycée, les professeurs et les notabilités de la magistrature, de l'administration et de l'armée.

La Sainte Cécile et l'Orphéon du lycée jouaient et chantaient tour à tour leurs plus beaux airs.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Amigues, professeur agrégé de mathématiques. Il avait pour objet « La science et les progrès de l'esprit humain. »

Le succès du jeune professeur a été grand et légitime.

Il ne s'est pas préoccupé de faire ressortir les avantages pratiques de l'électricité ou de la vapeur. Se plaçant à un point de vue plus élevé, il a étudié les bienfaits de la science et des grandes vérités qu'elle nous révèle. Il nous a fait voyager à travers

les siècles dans « les régions sereines où résident les sources éternelles du beau, du vrai et du bien. »

Le jeune orateur, dans un style précis et coloré, nous a fait assister à la marche de l'esprit humain ardent à la recherche de la vérité; précisant le génie particulier de chaque peuple, il a indiqué l'influence des études scientifiques sur l'esprit littéraire des anciens et des modernes.

Dans sa brillante exposition remplie d'images saisissantes et de mots heureux, M. Amigues s'est montré tout à la fois savant profond, orateur séduisant, historien fidèle. Il nous a prouvé par son exemple tout ce qu'une intelligence et un esprit distingués peuvent gagner dans le commerce des grands hommes dont il nous a fait connaître les travaux.

Nous sommes encore sous le charme de cette parole entraînant, aussi avons-nous tenu à remercier publiquement M. Amigues, du plaisir qu'il nous a fait à tous. Nous sommes heureux de posséder dans notre lycée des hommes de son mérite, envoyés sans doute pour continuer parmi nous les grandes traditions de notre célèbre université de Cahors.

Nous publierons prochainement ce discours. L'allocation de M. le Proviseur sur MM. Galdemar et Siffrey, a charmé l'auditoire par son à propos et le talent bien connu de l'orateur. Cette allocation trouvera également place dans nos colonnes.

M. Dardenne prenant ensuite la parole, a prononcé un remarquable discours qui a produit la meilleure impression sur l'assemblée. La parole originale, sympathique et toujours vivement colorée de notre honorable compatriote est de celles que l'on entend toujours avec plaisir. M. le président du tribunal civil s'est exprimé en ces termes :

ÉLÈVES DU LYCÉE DE CAHORS.

Le temps, dans sa marche inexorable, a bien voulu m'oublier pour me permettre de présider encore une fois cette fête de votre jeunesse.

Je dois le remercier tout d'abord de sa bienveillante erreur, à qui je dois l'accomplissement d'une mission chère à mon cœur.

Cette mission, toutefois, ne m'était pas primitivement réservée.

Vous vous le rappelez, en effet : quelques jours se sont à peine écoulés depuis qu'à travers une foule affligée, vous suiviez, guidés par un enfant de votre âge, le cercueil d'un homme qui, un mois auparavant, était venu parmi nous en triomphateur.

Pourquoi ce deuil ? C'est que cette foule savait qu'il y avait là des restes périssables qu'animaient naguère un grand esprit, un grand cœur, un grand caractère : c'est que cette foule savait que ces nobles facultés s'étaient usées en combattant au premier rang de ces courageux lutteurs qui se sont, à travers les fatigues et les périls de toute sorte, donné mandat de défendre l'ordre social ébranlé : c'est qu'elle savait que cet homme avait été distingué par le Souverain, avait été initié à sa pensée intime, avait été chargé de la formuler de

façon à vulgariser l'avenir de sa providentielle mission, mission réparatrice à son origine, glorieuse plus tard, aujourd'hui couronnée par la liberté : la liberté dont j'ai entrevu l'horizon à travers les rêves dorés de la jeunesse, et dont le temps, cet inflexible temps m'a permis de saluer de nouveau le noble étendard, en le voyant appuyé sur l'ordre et la justice, ces deux inséparables conditions.

C'était à cet homme qu'avait été remis l'honneur de vous retracer, avec l'autorité de son éloquent langage, et les splendeurs de votre fête, et les devoirs de la vie, et les écueils cachés dans les bas-fonds de ce monde où vous allez entrer, et la route à suivre pour ne pas vous y engourdir.

Ces écueils sont grands, en effet, et la voie qui en éloigne est difficile pour tous.

Rassurez-vous : je n'imiterai point le vieillard d'Horace, et me posant comme le zélote exclusif du passé, je ne me ferai point le destructeur systématique de mon siècle.

Chaque époque a ses splendeurs comme elle a ses misères.

Je ne méconnais pas que celle à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir a réalisé, à un point de vue, une grande somme de ce progrès qu'il a été donné à l'esprit humain d'accomplir.

Ce progrès, loin de le nier, je le constate : j'en suis fier. Mais mon impartialité ne me permet pas de méconnaître en même temps, que sans l'aide d'une lanterne par trop resplendissante, il serait aisé de constater aussi, à travers les dorures qui la recouvrent, quelques gerçures ou quelques points noirs, — pour me servir d'une expression consacrée.

En pouvait-il être autrement ? A la suite d'un des ébranlements les plus radicaux dont les annales du monde aient enregistré l'histoire, le monde se transforme et se dirige vers des horizons à peine entrevus par les esprits d'élite ; mais dans le moment actuel, insaisissables pour le vulgaire.

Des regrets du passé, des nécessités du présent, des impatiences de l'avenir, du déchaînement des passions, du trouble des esprits, de l'esprit de système, toutes choses inhérentes aux époques de transitions, devaient découler nécessairement des confusions, des défaillances et du scepticisme à l'endroit des grands principes que Dieu a mis dans le cœur de tous comme un fanal destiné à diriger les sociétés et les hommes.

Ce tableau est sombre : quel sera, je le répète, votre guide ?

Le travail, répond-on autour de moi ; encore le travail, et toujours le travail.

Je n'ai pas la sacrilège préoccupation d'insurger vos jeunes consciences contre les conquêtes de l'esprit humain et les saintes lois du travail, et de détourner vos courageuses volontés de cette lutte intellectuelle à laquelle sont journellement conviés toutes les forces vives de la patrie.

Moi aussi je m'incline avec respect et admiration

devant le savant qui dompte, maîtrise, dirige la vapeur et la foudre, et fait de ces terribles forces une des conditions essentielles du bien-être humain.

Moi aussi je salue avec respect l'artiste dont le génie polit, adoucit les mœurs; couvre de gloire son pays, imite la nature, et, dans cette imitation, ne s'arrête qu'à la limite extrême que le Maître des choses lui a défendu de franchir.

Moi aussi je salue avec respect et avec admiration l'homme qui (je l'ai dit ailleurs), voyant une foule haletante suspendue à ses lèvres, s'inspirant de ses frémissements, de ses trépignements, émeut, passionne, persuade, et atteint ces sublimes hauteurs qui font de l'éloquence le plus beau de tous les arts; et, dans une sphère moins poétisée, je salue toujours avec respect, et l'agriculteur qui produit, et l'industriel qui transforme, et le commerçant modeste qui franchit les distances, traverse les mers pour mettre à la portée de tous les choses nécessaires aux besoins et aux jouissances de la vie.

Mais, malgré ce tableau plus ou moins ébauché des merveilles du travail, croyez-le, votre erreur serait grande si vous restiez convaincu qu'avec le travail, le travail seul et les jouissances qu'il procure, vous auriez éclairé le chemin obscur de la vie, vous auriez atteint la fin que vous devez atteindre et conçu cette somme de bonheur qui est dans le patrimoine de toute créature de Dieu.

Voyez, en effet, cet homme privilégié. La supériorité de l'intelligence est écrite sur son front : tout ce que le labeur le plus dur peut atteindre, il l'a atteint; tout ce que la fortune juste ou capricieuse peut donner, elle le lui a donné. Il vit au milieu du luxe et des arts : sa vie n'est qu'une suite d'ovations et de triomphes.

Considérez toutefois avec plus d'attention : de ce front un nuage imperceptible se détache qui jette un ombre sur les rayonnements qui l'enlacent.

Pourquoi cette ombre sur ce front qui semblait devoir être inaccessible à l'attaque du plus léger souci ?

Pourquoi, surtout, apparaît-elle, cette ombre, lorsque commence à se dessiner la première lueur du crépuscule du soir de la vie ?

C'est qu'à cette heure la réalité apparaît. C'est qu'à cette heure s'apaise le bruit étourdissant des vanités du monde.

C'est qu'à cette heure il se fait un silence solennel qui permet de méditer sur la valeur du passé et les éventualités de l'avenir.

C'est qu'à cette heure l'on sent qu'en dehors des satisfactions sensuelles, en dehors des satisfactions de l'intelligence, il est quelque autre chose en nous qui fatigue de ces tyranniques exigences.

Aussi, à ce moment suprême nous apparaît-il, cet homme, en proie à une irrésistible réaction : aussi voyez-vous en lui, à l'ardeur d'acquiescer, succéder le dégoût et la lassitude des objets acquis ; aussi le voyez-vous prendre en dédain tous les signes appa-

rents de la richesse et de la grandeur, se dépouillant de ces signes distinctifs qu'il a mis tant de labeurs à conquérir et réaliser en quelque sorte la philosophique pensée du poète : *Monté sur le faite, il aspire à descendre.*

C'est dans ce moment qu'il abandonne les cercles les plus brillants pour aller vivre seul face à face avec une idée qu'il retourne sans cesse, la fatigue et l'obsède.

C'est dans ce moment qu'il apparaît tourmenté de donner un aliment à cette partie de son être dédaignée jusqu'à ce jour ; que l'on m'a appris à appeler une âme et que j'appelle une âme ; à cette partie de son être à qui toutes les jouissances factices sont étrangères ; qui, alors que l'esprit et les sens sont satisfaits, réclame à son tour sa pâture ; qui veut sentir, qui veut croire, qui veut aimer, à qui il faut la satisfaction du devoir accompli, à qui il faut la satisfaction de la conscience.

Je ne l'ignore pas, de nouveaux sophistes errant à travers les sophistes de tous les âges, s'appropriant leur système en le recouvrant simplement de quelques mots nouveaux, ont nié les vérités, et faisant l'honneur à l'homme de l'élever à la dignité de bête perfectionnée, ont voulu faire de lui ce qui est fait pour l'origine illustre qu'ils lui donnent.

Je ne puis comprendre ce qu'il peut y avoir de consolant et de social dans la restauration d'une idée qui insulte la civilisation, ce que l'homme peut y gagner en dignité et pour la jouissance de ses droits. Il n'entre pas dans le cadre de cette allocution de déduire une thèse philosophique. Je me bornerai à un simple souvenir.

À l'une des époques les plus tourmentées de notre histoire moderne, quelques sectaires, après s'être emparés de toutes les forces de leur pays, hommes et choses, après en avoir formé une masse à l'aide de laquelle ils ébranlèrent les trônes, épouvantèrent le monde et faillirent en changer la face, après avoir brisé et foulé aux pieds toutes les conventions humaines, s'arrêtèrent devant cette double idée : l'âme et Dieu, et lui firent même l'honneur de la consacrer dans un décret.

C'est cette double idée qui doit être votre guide. Sous son patronnage vous vaincrez, et vous conformant aux nobles devoirs qu'elle impose, vous attacherez à votre tour votre grain de sable au progrès que l'humanité poursuit, et qui ne sera progrès qu'à la condition d'être moral.

Nous publierons dans notre prochain numéro la liste des élèves le plus souvent nommés.

Les souscripteurs au Journal du Lot, dont l'abonnement est dû, sont priés d'en envoyer le montant en un mandat sur la poste. Ils nous éviteront, par ce moyen, des frais de recouvrement que nous serions obligés de leur faire supporter.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

ORFÈVRE CHRISTOFLE



MANUFACTURE à Paris, rue de Bondy, 55.

COUVERTS ALFÉNIDE

Représentants dans les principales villes

DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Fidèles aux principes qui nous ont toujours guidés : LIVRER AU MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE LES MEILLEURS PRODUITS.

POINÇON DU MÉTAL BLANC

DIT ALFÉNIDE

- Ces améliorations sont :
- 1° Suppression du métal jaune dans la fabrication des couverts ;
 - 2° Emploi exclusif du métal blanc, DIT ALFÉNIDE, pour cette fabrication ;
 - 3° Augmentation de la charge d'argent ;
 - 4° Abaissement du prix des couverts.

ALFÉ
NIDE

CHRISTOFLE

Notre représentant est : à Cahors, MM. Manielli frères.

A Vendre ou à Louer

LE CAFÉ IMPÉRIAL

Avec ses accessoires. — S'adresser à M^{me} veuve Gervais. Bail 7 ans. On offre toute facilité pour le paiement.

A Vendre

Deux bons Chiens-courants. On les donnera à l'essai. S'adresser à M. Hauterive, dit Frit, à Montcuq, (Lot).

EAUX DE SELTZ

ET

LIMONADE GAZEUSE

CHEZ M. DUC, PHARMACIEN

A Cahors, rue Fénélon.

DOK DU CAMPMENT

Assortiment complet des articles de

VOYAGE, CAMPMENT, CHASSE, GYMNASTIQUE, ETC.,

MALLES, SACS, TENTES, LITS, CARNIERS, CARTOUCHIÈRES, BALANÇOIRES, etc., etc.

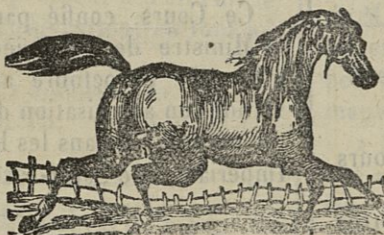
14, boulevard Poissonnière (Maison du Pont-de-Fer), Paris.

EXPÉDITIONS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Gateru Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire. On donnera toutes facilités pour le paiement.

INSTITUTION MUSSET

29^{me} ANNÉE

Toulouse, rue Deville, 7 et 9.

Dirigée par M. Ch. MUSSET, Docteur ès-sciences.

PRÉPARATION SPÉCIALE AU BACCALAURÉAT

et aux Écoles du Gouvernement.

Le 1^{er} Septembre ouverture des cours pour la Session de novembre.

Le 15 Octobre ouverture des cours de fin d'année.

Nota. Les élèves sont particulièrement exercés sur les compositions écrites, et interrogés cinq fois par jour sur les questions orales.

A VENDRE

UN JOLI DOMAINE

D'une contenance de 20 hectares, situé à BONNET, à 6 kilomètres de Cahors, composé de :

Maison et autres Bâtimens nécessaires à l'exploitation. — Terres labourables, Bois, Prés, Pâtures, et Vignes principalement. Source d'eau-vie ne tarissant jamais. Site agréable, le tout contiguë et attenant à la route départementale n° 11.

S'adresser pour traiter et avoir des renseignements, à M^{me} veuve FOURGOU, propriétaire de l'immeuble, domiciliée à Cahors. Toutes facilités pour le paiement.

Trois mois 47 fr. LE TEMPS Six mois 54 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEEFTZER

Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.

VINAIGRE DE TOILETTE

DE

JEAN-VINCENT BULLY

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ.

Ce Vinaigré doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins d'hygiène.

Le Vinaigré de JEAN-VINCENT BULLY jouit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge.

L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'éviter les contrefaçons :

EN REFUSANT tout flacon où le nom de JEAN-VINCENT BULLY serait précédé des mots dit de, ou de toute autre formule semblable.

EN EXIGEANT l'enseigne Au Temple de Flore, — LE BOUTON INTACT, — LA SIGNATURE DE J.-V. BULLY sur le cachet en cire noire, — la contre étiquette fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT et NOIR, terminé par LA MÉDAILLE DE GARANTIE.

A Paris, 67, rue Montorgueil.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — Prix Modérés.

SERVICE

DE CAHORS



A ASSIER.

Départ de Cahors : 4 h. du soir.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.